

L'ÉPILEPSIE PENDANT LA GROSSESSE.

M. le professeur CHAMBRELENT étudie, dans une leçon publiée par le *Journal de Médecine de Bordeaux*, l'influence réciproque de l'épilepsie et de la grossesse. Dans une observation rapportée par lui on voit une femme épileptique passer toute sa grossesse sans présenter une seule attaque. Chez une autre, au contraire, les attaques se multipliaient singulièrement. Or c'est ce dernier fait qui est plus rare. Voici, en effet, quelle est l'opinion des auteurs à ce sujet :

Le professeur PINARD a pu noter, dans sa pratique, l'histoire de onze femmes épileptiques devenues enceintes, et a constaté que chez quatre d'entre elles les accès ont totalement disparu pendant la grossesse. Chez cinq, les accès ont été considérablement atténués, et enfin chez deux des malades les accès n'ont pas subi de modifications.

CAZEUX est moins affirmatif sur l'influence heureuse que peut avoir la grossesse sur les accès épileptiques. Il s'exprime ainsi : " Les femmes enceintes qui avant leur grossesse étaient épileptiques, sont en général moins sujettes à des attaques que dans d'autre temps. Il est même quelques auteurs qui ont prétendu que la grossesse suspendait complètement les crises d'épilepsie : mais cela n'est pas rigoureusement exact, elles sont seulement beaucoup plus rares. Dans d'autres circonstances, leurs retours ont été beaucoup plus rapprochés qu'auparavant."

TARNIER et BUDIN émettent la même opinion que Cazeaux :

" Tandis que l'hystérie, disent-ils, est le plus ordinairement aggravée par la gestation, l'épilepsie semblerait plutôt améliorée. Les attaques cessent ou s'espacent, et deviennent moins violentes. Cette règle souffre toutefois des exceptions."

Dans une thèse importante qu'il a fait sur ce sujet, en réunissant un grand nombre d'observations, Béraud émet les conclusions suivantes :

" 1° L'influence de la grossesse sur l'épilepsie préexistante est favorable, défavorable ou nulle ;

" 2° Les cas où l'influence de la grossesse est favorable sont les plus nombreux."

Une question se pose naturellement à l'esprit, en présence de ces variétés dans l'influence que peut exercer la grossesse sur l'épilepsie : étant donnée une femme enceinte atteinte d'épilepsie, peut-on prévoir comment les choses se passeront chez elle ? A cet égard il n'y a aucun signe permettant de porter un pronostic : tout ce qu'il est permis de dire c'est que quand, dans une grossesse antérieure, l'épilepsie a été aggravée, le même fait se reproduira probablement dans la grossesse actuelle.

Quant à l'influence de l'épilepsie sur la grossesse et sur l'accouchement, tous les auteurs sont d'accord à ce sujet, et les observations de M. Chambrelent semblent confirmer le fait, cette influence est nulle. On est véritablement étonné quand on songe combien il suffit souvent d'une légère perturbation physique ou morale, survenant chez une femme enceinte, pour amener un avortement ou un accou-